

➤ Délibération 23-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 8 septembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le décret n° 2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »,

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n° 2007-383 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE, après quatre corrections, le compte rendu du conseil d'administration du 23 juin 2010.

Fait à Bordeaux, le 09 septembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 24-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 8 septembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le décret n° 2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »,

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n° 2007-383 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Vu la convention Opération campus ingénierie de projet en date du 18 février 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE le schéma directeur immobilier et d'aménagement.

Fait à Bordeaux, le 09 septembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



166, cours
de l'Argonne
33000 Bordeaux
France

PREs Université de Bordeaux

➤ Délibération 25-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 8 septembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le décret n° 2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »,

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n° 2007-383 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Vu la Convention Opération campus ingénierie de projet en date du 18 février 2010

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE le contenu de la phase 1 de l'Opération campus domaine « Sciences et Technologies » et en AUTORISE le lancement.

Fait à Bordeaux, le 09 septembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 26-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 8 septembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le décret n° 2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »,

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n° 2007-383 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Vu l'appel à projets « Equipements d'excellence »

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE les conclusions du comité technique « Grand emprunt »

DECIDE que les onze projets suivant seront déposés dans le cadre de l'appel à projet « Equipex » :

- | | |
|-----------------|-------------|
| - ELORprinttech | - OMNA |
| - PETAL | - OPTOPATH |
| - LEA | - PHENOVIRT |
| - OMF2C | - AngiolRM |
| - CANEVAS | - PRECLIMI |
| - EVE | |

Fait à Bordeaux, le 09 septembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde



➤ Délibération 27-2010

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 8 septembre 2010 à Bordeaux sous la présidence de Jean-Pierre Laborde,

Vu le décret n° 2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »,

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n° 2007-383 du 21 mars 2007,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Bordeaux en date du 21 octobre 2008 relative à sa politique de subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention à Radio campus

FIXE le montant de la subvention à 40 000 euros

AUTORISE le Président à signer la convention en découlant.

Fait à Bordeaux, le 09 septembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux
Jean-Pierre Laborde

